

PROTECTION DE LA GUIFETTE NOIRE



Maître d'ouvrage : Parc Interrégional du Marais Poitevin

Objectifs :

Phase 1 : Protection des sites de reproduction

- Favoriser la réussite de la reproduction des colonies de Guifettes noires sur le Marais poitevin par la mise en place de mesures de protection sur les sites d'installation
- Mieux informer sur le statut de l'espèce et associer les acteurs, les usagers et les propriétaires concernés par des colonies de reproduction de Guifettes noires sur leurs parcelles dans la mise en place des mesures de protection

Phase 2 : Suivi des colonies

- Estimer avec le plus d'exactitude possible le passage migratoire pré-nuptial de l'espèce
- Localiser les colonies de Guifettes noires dans le Marais poitevin et suivre les effectifs reproducteurs

Localisation du projet : l'ouest du Marais poitevin et plus particulièrement les communes vendéennes suivantes : Lairoux, Curzon, Les-Magnils-Reigniers, Triaize, Champagné-les-Marais, Saint Benoist, Angles, La Tranche-sur-Mer, Luçon, Chasnais.

Durée du projet : 4 années.

Justifications environnementales

Inscrite en **Annexe I de la Directive Oiseaux**, la **Guifette noire** est notée « en déclin » en Europe et « vulnérable » en France.

Au plan national, l'espèce ne se reproduit que sur certains secteurs préservés des marais littoraux atlantiques et en Brenne.

Sur le périmètre du Marais poitevin et dans le cadre du réseau Natura 2000, la **Guifette noire** fait l'objet d'une fiche particulière dans le Document d'Objectifs (*fiche n°30 « Protection des Guifettes noires »*).

La **Guifette noire** niche dans les dépressions humides des prairies sur les radeaux de végétation d'Héléocharis.

Les nids étant situés au niveau de l'eau, toutes variations entraînent leur inondation et la perte de la nichée.

L'abandon des nids en raison des fluctuations de niveaux d'eau, le dérangement et la destruction des nichés par les bovins ou les cygnes tuberculés sont les principales causes

du déclin de l'espèce dans le Marais poitevin.



Descriptif des actions

Réalisations

- **Création d'enclos temporaires autour des zones de reproduction des *Guifettes noires***, afin de les préserver du dérangement et du piétinement des nids, occasionnés par les cygnes et les troupeaux qui pâturent.
- **Pose de radeaux flottants accrochés à des piquets favorisant l'installation des nids.** Cette mesure doit permettre d'éviter l'ennoisement de la nichée dans l'hypothèse d'une fluctuation trop importante ou répétée des niveaux d'eau.
- **Sensibilisation des acteurs.**
Sur chaque site de reproduction, une démarche d'information et de concertation les usagers et les propriétaires sera entreprise afin de favoriser au mieux les mesures de protection.



Dispositif de protection, radeaux et clôture grillagée (ursus), Réserve Naturelle de St Denis du Payré, mai 2004.

Suivi annuel de la population

1^{ère} phase : suivi du passage pré-nuptial des *Guifettes noires* sur le Marais poitevin. Ces sites sont souvent différents des secteurs d'installation des colonies reproductrices. Ce suivi doit permettre de dater les premiers passages migratoires et de les quantifier.

2^{ème} phase. Après le passage migratoire : une **prospection régulière** aura lieu sur les sites potentiels d'installation des colonies de reproduction. Suivi d'avril à début juillet, notation des comportements (parade nuptial, apports de proies, défense des nids) et localisation des nichées.

3^{ème} phase : de mi-juin à mi-juillet, selon les colonies et leurs dates d'installation.



Identification du nombre de jeunes à l'envol avec une accentuation de la pression d'observation. Cette phase qui chevauche la précédente doit également permettre de déterminer les éventuelles causes d'abandon des nids ou de décanonnement des colonies, (destruction des nids par les bovins, prédation, dérangement par les cygnes, abandon en raison des niveaux d'eau).

Baisse, Réserve Naturelle de Saint Denis du Payré

Résultats attendus

Ce suivi permettra de connaître l'évolution de la population reproductrice de *Guifettes noires* : nombre de couples, causes d'échec, nombre de jeunes à l'envol.

Les données acquises vont améliorer les connaissances sur la biologie de l'espèce et favoriser la mise en place de mesures de protection efficaces sur les zones de reproduction.

Devant la réduction des secteurs favorables à l'accueil des colonies reproductrices de *Guifettes noires*, cette action protégera efficacement les colonies face aux principales causes d'échec (piétinement par les bovins, dérangement par les cygnes, fluctuations des niveaux d'eau).

Coordonnées

Parc Interrégional du Marais Poitevin
Tél : 05.49.35.15.20



Pour en savoir plus :

www.parc-marais-poitevin.fr